

Redécouvrir le solidarisme : un enjeu de taille pour l'économie sociale et solidaire

(Version remaniée et abrégée)

Benjamin Chapas

Enseignant-Chercheur ESDES/UCL, 23 place Carnot, 69286, Lyon cedex 02

Chercheur associé IFGE/EM Lyon, 23 avenue Guy de Collongue, 69130, Ecully.

Adresse : 72, avenue Jean Jaures, Lyon, 69007

Email : bchapas@univ-catholyon.fr

Tel. 06 89 29 25 14

Introduction

A l'heure où les risques contenus dans les conceptions économiques et politiques qui ont prévalu au 20^{ème} siècle se font cruellement sentir, la redécouverte de la pensée solidariste constitue une très bonne nouvelle pour tous ceux qui appellent et travaillent à l'émergence d'une « économie sociale et solidaire » (ESS). Par-delà l'intérêt qu'il y a de renouer avec une doctrine qui a joué un rôle déterminant dans la structuration de cette « autre économie », c'est notamment, pour eux, l'occasion de s'affirmer en tant que porteurs d'un projet politique alternatif à celui de l'économie *déterminée par le seul profit*. Car, on le sait, si les chiffres témoignent de sa bonne santé, notamment en termes d'emplois¹, l'ESS souffre d'un sérieux manque de reconnaissance par rapport à l'économie capitaliste « classique ». Revers de son incapacité à s'afficher comme un mouvement politique unifié, c'est même pour cette raison qu'elle est considérée comme une « sous-économie » qui serait uniquement vouée à traiter des problématiques que le marché et l'Etat ne savent pas résoudre (Laville, 2011) – comme si sa « marginalisation » était due à la futilité de son objet.

Or, selon nous, c'est justement sur ce point que le solidarisme nous semble être en mesure d'offrir à l'ESS de quoi gagner ce supplément d'âme politique sans lequel le projet d'une économie plus respectueuse de l'humain et de son environnement risque de ne jamais être pris au sérieux que par ceux qui en sont les promoteurs. En particulier parce que cette « philosophie officielle » de la troisième république (Bouglé, 1907) est sans doute celle qui, tout en s'inscrivant dans un régime capitaliste, est allée le plus avant dans la définition d'un programme politique et social qui soit vraiment à même de parer aux inhumanités de la libre concurrence et du « tout marché » (Audier, 2010). Telle est en tout cas l'hypothèse autour de laquelle nous avons construit notre article, dans le cadre duquel nous tenterons de montrer que, savant mélange de matérialisme et d'idéalisme, le solidarisme offre à l'ESS un ensemble

¹ 9,9 % de l'emploi français ; 2,3 millions de personnes salariés ; 53,1 milliards d'euros de rémunérations brutes ; 215 000 établissements employeurs ; plus de 100 000 emplois créés chaque année sont, d'après l'Observatoire national de l'ESS, quelques-uns des principaux chiffres à retenir pour apprécier combien elle est effectivement vivace au moment même où l'économie classique connaît une crise sans précédent...

d'outils qui pourraient lui permettre de gagner cette reconnaissance sans laquelle elle restera encore longtemps le « parent pauvre » de l'économie. Pour ce faire, nous reviendrons sur les notions de « dette sociale » et de « quasi-contrat » qui sont au fondement de la pensée solidariste, cela afin de montrer qu'elles sont au fondement d'une conception de l'économie proche de celle qui sous-tend l'ESS (section 1). Sur cette base, nous pourrions montrer que, par rapport aux difficultés que cette économie rencontre pour exister sous une autre forme que celle d'un « sous-service public » (Laville, 2011), il est primordial que l'ESS réapprenne du solidarisme qu'une « re-politisation » des rapports sociaux est néanmoins indispensable pour engendrer les transformations sociales qu'elle appelle de ses vœux (section 2).

1. Aux fondements du solidarisme

Si le solidarisme peut être défini différemment selon les points de vue, on sait que le terme est apparu dans les écrits du pasteur protestant Albin Mazel avant de connaître une très forte diffusion à partir de la fin des années 1890 (Audier, 2010). Dans l'univers intellectuel et politique de l'époque, marqué par la montée du nationalisme et de nombreuses tentatives de récusation des idéaux démocratiques (Bouglé, 1907), le solidarisme s'impose alors comme une doctrine sociale, économique, juridique et politique se proposant de combler le fossé entre l'égalité de droit et l'inégalité de fait que le 19^{ème} siècle avait contribué à faire apparaître. A l'aide d'une approche centrée autour de l'idée force d'interdépendance spatiale et temporelle de tous les êtres vivants, que ce soit dans l'univers physique et biologique comme dans le monde social et culturel (Bourgeois, 1896, [1902] et 1901), l'objectif affiché par les solidaristes était de renouer ainsi avec l'exigence d'universalisation et de transformation sociale dont la Déclaration des droits de l'homme était porteuse (Audier, 2010, pp.112-116).

Car, pour faire écho à une formule célèbre de Tocqueville, il semblait à leurs yeux contradictoire et intolérable que le peuple fût à la fois misérable et souverain ; c'est à dire misérable sur le plan économique quoique souverain sur le plan politique : « *sous le régime démocratique qui fait tous les hommes libres et égaux en droits, qui confère à chacun la même 'valeur sociale' et qui, par suite, implique la nécessité du consentement de tous à l'organisation de la société, [l'inégalité de traitement entre les hommes] est intolérable* » (Delprat, 1908, cité par Audier, 2010, p.122) ». Pour les solidaristes, un tel écart ne pouvait en tout cas subsister sans que ne soit remise en cause le pacte social auquel se rattachent la plupart des idéaux modernes – qu'ils se réclament « de droite » ou de « gauche » –, celui qui attribue aux individus l'entière responsabilité de leurs réussites et de leurs échecs, comme de leurs valeurs et de leurs opinions. Aussi est-ce dans une visée de réforme qu'ils se sont par conséquent engagés dans la vie publique et politique de la troisième république, tous leurs efforts ayant été orientés vers la défense de cette « vraie république » qui accorde à chacun la possibilité de s'épanouir selon son mérite.

C'est dans cette perspective que les solidaristes développent la notion de « dette sociale » : « *De tous les sentiments nouveaux qui ont germé en silence depuis une ou deux générations au fond de la conscience publique, et dont l'éclosion un de ces jours étonnera ceux qui n'ont rien appris, n'ayant rien observé, le plus fort et le plus profond, c'est le sentiment du devoir social, disons mieux, de la dette sociale qui pèse sur chacun de nous, et dont pendant*

longtemps nous semblions n'avoir pas plus conscience que de la pression de l'air qui nous enveloppe » (Buisson, 1896, cité par Blais, 2007, p.19)². Déjà en germe chez Leroux et Renouvier, cette notion de dette sociale leur permet d'insister sur ce qui devrait avoir la force de l'évidence à leurs yeux, à savoir que la société précède toujours l'individu – « *c'est là un fait d'ordre naturel antérieur à leur consentement, supérieur à leur volonté* », écrit Bourgeois (1902, [1896], p.136) – et qu'à ce titre, l'homme doit une partie de ce qu'il est l'association humaine elle-même : « *s'il n'existe pas, comme le soulignait Durkheim, de partie qui ne soit partie d'un tout, et que celui-ci est plus que la somme de ces parties, on peut convenir que l'homme doit ce qu'il est, en tant qu'individu, à l'association humaine* » (Paugam, 2011, p.15).

Tel est le sens profond du solidarisme, approche réaliste et positive de la vie sociale qui recommande de partir du constat selon lequel chaque individu naît « débiteur », c'est-à-dire chargés d'obligation de toutes sortes envers la société comme Auguste Comte l'avait déjà fait remarquer. Ajoutons que s'ils revendiquent le caractère « scientifique » de leur doctrine pour mieux consommer la rupture avec les traditions religieuses et affirmer leur indépendance laïque, les solidaristes n'ont jamais fait mystère du fait que leur objectif était de favoriser ainsi l'égalité des conditions pour garantir l'unité des individus (Bouglé, 1907). De ce point de vue, l'insistance sur l'idée d'une dette sociale est donc aussi, pour eux, une façon d'imposer l'idée selon laquelle le droit inconditionnel des individus à la liberté ne va pas sans contrepartie : « *le principe de la morale solidariste est que chaque vivant sociable, par le fait seul qu'il naît et développe sa vie individuelle au sein d'une société, profite réellement de tous les efforts sociaux antérieurs et doit, rationnellement, contribuer au bien commun* » (Fouillée, 1905, cité par Audier, 2010, p.126). Parce qu'en tant que telle, cette idée selon laquelle les individus doivent s'acquitter d'une dette pour pouvoir jouir de leur liberté n'est pas évidente, au moins aussi peu que ne l'est le passage des sciences naturelles à la philosophie sociale et juridique : *c'est une chose de reconnaître une solidarité nécessaire et de prendre conscience d'un héritage, [mais] que c'en est une autre de déduire de cet échange et de cet héritage-là une série d'obligations positives* » (Blais, 2007, p.38).

En d'autres termes, si la notion de dette sociale est parlante, au sens où elle permet d'insister sur le fait que nous sommes tous des associés dans le temps et dans l'espace, elle dit surtout l'immense difficulté qu'il y a à vouloir fonder le droit sur le fait (Blais, 2007). Et c'est bien pour cela que Léon Bourgeois sera obligé d'emprunter au code civil une notion ancienne et peu connue de ses contemporains pour réussir le tour de force visant à concilier le fait et la norme et à rendre le remboursement de la dette obligatoire : la notion de quasi-contrat (Bourgeois, 1902, [1896]). Partant de l'hypothèse que l'humanité est progressivement passée du régime du statut à celui du contrat (Maine, 1861), et insistant sur le risque d'anomie auquel

² « *L'idée de dette a eu un retentissement considérable. On peut aisément expliquer le phénomène. Elle s'appuie en effet sur un énigmatique sentiment, au demeurant profondément religieux, qui associe à la reconnaissance éprouvée pour l'auteur d'un bienfait la propension à lui rendre quelque chose en retour, à tout le moins un remerciement (...). Le processus est sans doute inconscient, mais tout indique que, même dans les sociétés les moins évoluées, chacun sait qu'il doit transmettre à son tour un héritage dont il a profité. Il semble bien que l'une des premières obligations inscrites au fond de la conscience humaine est l'obligation d'avoir à rendre ce que l'on a reçu* » (Blais, 2007, p.36).

la société moderne se voit par là-même exposée, l'auteur, en effet, opère une analogie essentielle entre le droit privé et le droit public pour rappeler que certaines obligations se forment « *sans qu'il intervienne aucune convention, ni de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui qui s'y est engagé* » (art. 1370-1371 du Code civil)³.

Se référant à une conception du contrat social bien différente de celle que véhicule la tradition du droit naturel (Hobbes, Locke, Rousseau), c'est ainsi que Léon Bourgeois se réapproprie le contractualisme politique pour montrer que la liberté et la solidarité participent d'une seule et même réalité anthropologique et que, loin d'être antinomiques, elles concourent ensemble à la genèse d'une démocratie non moins sociale que libérale. « Sociale » dans la mesure où elle a contribué au développement d'une économie qui se fait fort de répondre aux besoins sociaux qui émanent d'un modèle de développement souvent coûteux sur le plan humain. Mais aussi « libérale » étant donné que les solidaristes n'en restent pas moins attachés à l'idée que, ce faisant, l'objectif n'est absolument pas de faire le procès de la liberté mais, au contraire, de favoriser l'émergence d'une « *cit  de consciences autonomes* » (Michel, 1901, cit  par Blais, 2007, p.255). En t moignent les tr s nombreuses « applications socio- conomiques » du solidarisme qui, de l'hygi ne au ch mage, en passant par les questions relatives   l'habitat, aux accidents du travail,   l'assurance-maladie ou bien encore aux retraites (Audier, 2010, chapitre 9), sont la preuve que l'objectif des solidaristes n'est pas seulement acad mique et/ou id ologique mais qu'il vise, bien au contraire,   l gitimer des politiques publiques qui soient orient es vers la d fense de l'individu tout en  tant mises au service de la justice sociale.

2. L'ESS : une identit  plurielle pour un projet politique commun

Dans le contexte actuel de fragilisation de l'Etat providence, qui voit l' mergence d'une « nouvelle question sociale » (transformations du march  de l'emploi, ch mage de masse) que d'aucuns estiment constituer une question  galement urbaine, familiale, scolaire voire encore raciale (Paugam, 2011), l'ESS s'impose de plus en plus comme une alternative   l' conomie lib rale dominante. Pourtant,   y regarder de pr s, les millions de personnes concern es par cette  conomie ne semblent pas avoir conscience d'appartenir   un mouvement constitu  et porteur d'un projet de soci t    part enti re. Ce probl me est principalement li  au fait que, relevant davantage du kal idoscope que du syst me bien d fini (Caill , 2003), l'ESS peine   s'affirmer sur le plan politique. C'est d'ailleurs pour cette raison que le syntagme «  conomie sociale et solidaire » est lui-m me tr s loin de faire consensus, preuve que l'ESS manque de cette unit  que les esprits rigoureux aiment retrouver dans l' laboration des concepts. Pour certains, il en irait m me d'un oxymore quand, associant la « solidarit  »   l'«  conomie », les thurif raires de l'ESS n gligeraient que cette derni re est par d finition unidimensionnelle, parce que fond e sur l' go sme de l'homo oeconomicus (Latouche, 2003).

Ce probl me est d'autant plus profond que les fronti res de l'ESS sont aussi travaill es par l' conomie lib rale dominante. En effet, depuis que l'id e s'est impos e selon laquelle un

³ C'est- -dire sur une simple pr somption de volont , soit un consentement qui n'est pas toujours explicite mais qui peut  tre tacite et sous-entendu en raison m me de l'appartenance des individus   la soci t  : « *puisque la soci t  existe et qu'elle se maintient par l'acceptation tacite de ceux qui la composent, il y a entre eux ce que le droit civil a depuis longtemps d fini sous le nom de quasi-contrat* » (Delprat, 1908, cit  par Audier, 2010, p.121).

impératif de justification structure toute forme de vie sociale, y compris celle de l'entreprise capitaliste classique (Boltanski et Chiapello, 1999 ; Eymard-Duvernay, 2004), le traditionnel couple d'opposition entre sociétés de capitaux œuvrant à la maximisation du profit et organisations de l'ESS œuvrant à l'intérêt général a perdu de sa pertinence analytique. Ce qui montre bien, en effet, qu'en plus d'être multidimensionnelles, les frontières de l'ESS sont poreuses et toujours redéfinissables dans un monde où les arguments du « social » et du « solidaire » deviennent même, parfois, des arguments de vente... Aussi, face aux risques de banalisation, récupération et instrumentalisation qui sont la contrepartie de cette très grande hétérogénéité de l'ESS (Frémeaux, 2011), le problème, pour les acteurs de cette « autre économie », est sans doute d'avoir déserté le terrain du politique et, ce faisant, laissé le champ libre au libéralisme triomphant : « *en renonçant à présenter leur vision de l'économie commune une alternative, ils ont renoncé du même coup à en faire un enjeu de débat et de combat politiques* » (Crémieux, 2002, p.32).

C'est en tout cas l'avis de figures historiques du mouvement qui, à l'instar de Claude Alphanéry, regrettent que l'ambition de l'ESS sur le terrain économique et social ne trouve guère de traductions et/ou de relais sur le plan politique – ainsi qu'en témoigne, selon lui, le peu de cas que la gauche fait de l'ESS lors même qu'elles ont en partage un même ADN⁴. Car c'est seulement ainsi que de norme à respecter dans les sphères de la vie quotidienne, la solidarité peut devenir un contrôle étroit des comportements individuels au-delà du contrat social qui unit de façon abstraite les membres d'une société. Or, c'est précisément à ce niveau que le solidarisme peut aider l'ESS à construire le chemin de son propre succès car, même si le politique semble être parfois réduit à un rôle judiciaire de garantie des contrats par les solidaristes – « *l'Etat étant vu comme une sorte de conseil d'administration, gestionnaire de la dette sociale* » (Azam, 2003, p.154, nous soulignons) –, nous avons vu que le solidarisme a ce mérite d'être tout entier orienté vers une gestion politique de la « question sociale » et des problèmes qui lui sont associés.

Rappelons, là encore, que ce ne serait d'ailleurs qu'un juste retour des choses étant donné que le solidarisme a très largement contribué à la promotion de tous ces témoignages de la solidarité humaine que l'on regroupe aujourd'hui sous le label controversé d'ESS. Mais un retour des choses qui, à proprement parler, est d'autant plus souhaitable aujourd'hui que la dynamique observée dans l'ESS est celle d'une progressive désunion, comme cela était visible lors des récents « Etats généraux » qui se sont tenus sur le sujet⁵. En somme, l'enjeu est clair pour les acteurs de l'ESS : il consiste à franchir le Rubicon d'une affirmation dans le champ politique pour pouvoir engendrer les transformations sociales qu'ils appellent tous de leurs vœux. Et cela dans un sens qui ne soit pas seulement négatif, soit en opposition à la croyance que la seule organisation économique efficace et légitime est celle qui fait droit aux mobiles de l'intérêt individuel et passe par le détour exclusif du marché (Caillé, 2003). Car s'il est important d'insister sur le fait que c'est cette résistance au « tout-marché » qui relie en

⁴ Interview donné à « Acteurs de l'économie Rhône-Alpes », octobre 2011.

⁵ Comme un symbole, ces Etats Généraux ont été marqués par l'absence des acteurs historiques du mouvement, alors que ce sont précisément ceux qui font peser l'ESS dans l'économie : coopératives bancaires et agricoles, mutuelles de santé, grandes fédérations d'associations des actions sanitaire, sociale ou encore sportive.

creux les entreprises de l'ESS, on doit reconnaître que cela n'aide pas à comprendre les modalités de leurs actions, non plus par conséquent à définir ce que pourrait être cette « économie politique de l'ESS ».

Au demeurant, cela ne veut pas dire qu'il faille pour autant minorer les spécificités des organisations de l'ESS pour tenter de créer un tout unifié – qui ne serait alors qu'artificiel –, mais qu'il est devenu primordial de réfléchir aux conditions de viabilité d'une économie tierce qui échappe à la fois à la marginalité, aux dérives bureaucratiques ainsi qu'aux contraintes de valorisation marchande. Ce qui suppose de discuter non seulement de la nature des rapports qu'elle entretient avec l'Etat et le Marché, mais aussi des modalités de son fonctionnement ainsi que des effets de transformation sociale qui peuvent en résulter. *In fine*, toute la question est alors de savoir comment mobiliser les acteurs de l'ESS pour qu'ils comprennent que c'est sans doute dans l'espace politique que le mouvement de l'ESS peut le mieux servir l'intérêt général (Bourque, 1999). Cela nécessite sans doute un dur labeur, et peut-être même un changement de « mentalité ». Mais l'enjeu est crucial si l'on admet que l'ESS ne pourra obtenir la reconnaissance qu'elle mérite sans rappeler – *et cela jusque dans ses rangs* – que l'on ne peut rétablir l'équilibre rompu entre les plus forts et les plus faibles sans *mutualiser* les avantages et des risques que la solidarité naturelle fait peser sur tout un chacun. C'est-à-dire sans se constituer comme une force politique.

Conclusion

« Idée floue » (Dubois, 1987), « notion insaisissable » (Blais, 2007) qui évoque tantôt le rapport à un tout, tantôt des liens de dépendance mutuelle, voire une sorte de « valeur » ou de comportement moral (Ould Ahmed, 2010), la solidarité fait l'objet d'une surenchère verbale qui cache assez mal les problèmes que rencontrent toutes celles et ceux qui cherchent à la mettre en pratique. A commencer par les acteurs de l'ESS qui, s'ils se font fort de rappeler que la solidarité n'en demeure pas moins une dimension essentielle de toute vie collective, souffrent incontestablement d'un déficit de légitimité par rapport aux acteurs de l'économie capitaliste dite « classique ». En témoignent les sempiternels débats quant au sens à donner de l'expression ESS, qui montrent bien que la reconnaissance de cette « autre économie » est loin d'être garantie lors même que sa place dans nos économies n'est plus à démontrer. A bien y réfléchir, ce constat est néanmoins surprenant quand on sait que la profonde remise en cause des bases du *welfare state* oblige à « repenser la solidarité », notamment dans l'espoir que les individus des sociétés modernes n'oublient pas que « *nous sommes doués de la même valeur et que les liens qui nous unissent sont réellement interdépendants* » (Paugam, 2011, préface, p.12). Aussi est-ce pour aider à résoudre ce dilemme que nous avons jugé utile, dans notre article, de réinterroger la pensée solidariste afin d'y puiser ce qui fait cruellement défaut aux acteurs de l'ESS pour s'affirmer comme les représentants les plus crédibles pour porter un tel projet, à savoir une pensée politique. Car le problème est clair : en désertant le champ politique, les acteurs de l'ESS se condamnent à n'être que des acteurs de second rang, qui se contentent de réparer les dégâts causés par les excès de l'individualisme contemporain dont l'économie dominante se nourrit. D'où l'importance, pour eux, de renouer avec le projet politique que les solidaristes avaient inscrit au fronton de leur temple lorsque, confrontés aux injustes répercussions des inégalités d'origine sociale, ils en appelaient à l'émergence d'une

société nouvelle à l'intérieur de laquelle chacun eut été solidaire de tous et tous solidaires de chacun.

Bibliographie

Audier S., 2010, *La pensée solidariste. Aux sources du modèle social républicain*, PUF.

Azam G., 2003, « Economie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? », in *Revue du Mauss, L'alter-économie : quelle autre mondialisation*, n°21, La Découverte.

Blais M.-C., 2007, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Gallimard.

Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.

Bouglé C., 1907, *Le solidarisme*, Giard et Brière.

Bourgeois L., 1902, [1896], *Solidarité*, Armand Colin.

Bourgeois L., 1901, *Essai d'une philosophie de la solidarité*, conférences et discussions présidées par Léon Bourgeois et Alfred Croiset, Alcan.

Bourque G., 1999, L'économie sociale entre l'économie et le politique, *Cahiers de recherche sociologique*, n°32, pp.37-45.

Buisson F., 1896, Leçon d'ouverture du cours de science de l'éducation, « Le rôle social de l'éducation dans la pédagogie », *Revue pédagogique*, 15 décembre.

Caillé A., 2003, « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », in *Revue du Mauss, L'alter-économie : quelle autre mondialisation*, n°21, La Découverte.

Crémieux R., 2002, *L'avenir de l'économie sociale et solidaire : un enjeu politique*, Mouvements, n°19, pp.29-34.

Delprat G., 1908, La crise du libéralisme en matière d'assistance. Les origines, *Revue politique et parlementaire*, quinzième année, t.LV, pp.335-337.

Dubois P., 1987, Mise au point sur une idée floue : la solidarité, *La revue économique et sociale*, mars, pp.7-17.

Eymard-Duvernay F., 2004, *L'économie politique de l'entreprise*, La Découverte.

Fouillée A., 1905, *Les éléments sociologiques de la morale*, Alcan.

Frémeaux P., 2011, *La nouvelle Alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Les petits matins.

Latouche S., 2003, « L'oxymore de l'économie solidaire », in *Revue du Mauss, L'alter-économie : quelle autre mondialisation*, n°21, La Découverte.

Maine, H. S. 1861, *Ancient law: Its connection with the early history of society and its relations to modern ideas*, J. Murray.

Michel H., 1901, *Question du temps présent : la doctrine politique de la démocratie*, Armand Colin.

Ould Ahmed P., 2010, La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire », *Revue Tiers Monde*, n°204, pp.181-197.

Paugam S., 2011, *Repenser la solidarité* (1^{ère} édition : 2007), PUF.